



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPES interne / CAER

Section : sciences économiques et sociales

Session 2022

Rapport de jury présenté par :

Evelyne DELHOMME, Présidente du jury
Inspectrice d'académie – Inspectrice pédagogique régionale

A compter de la session 2022, l'arrêté du 19 avril 2013 qui régissait jusque-là les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré est abrogé et remplacé par l'arrêté du 25 janvier 2021.

Pour le CAPES de SES, l'épreuve d'admissibilité demeure en l'état, seule l'épreuve d'admission connaît un changement. Elle comporte désormais un court exercice relatif à l'utilisation des données quantitatives et des représentations graphiques, telles qu'elles sont définies dans les programmes de sciences économiques et sociales des classes de seconde (BO spécial n°1 du 22 janvier 2019), de première (BO spécial n°1 du 22 janvier 2019) et de terminale (BO spécial n°8 du 25 juillet 2019).

Introduction

Les postes offerts à la session 2022 sont de 42 pour le CAPES interne (public) de sciences économiques et sociales et 35 pour le CAER-CAPES (privé). Le nombre de postes est identique à l'année précédente et on constate que la tendance globale à l'augmentation des postes, amorcée en 2019, s'est poursuivie.

Nombre de postes	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
CAPES (public)	42	42	47	39	16	16	18	22	20	18
CAER (privé)	35	35	27	25	16	18	22	19	21	20
Total	77	77	74	64	32	34	40	41	41	38

Bien que le nombre de postes proposés en 2021 ait été maintenu en 2022, on constate que la baisse du nombre d'inscrits, commencée en 2020, s'est poursuivie.

Inscrits	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
CAPES	280	287	324	400	366	354	348
CAER	90	104	97	110	111	111	92
Total	370	391	421	510	477	465	440

Depuis plusieurs années, l'épreuve d'admissibilité repose sur l'élaboration d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Le descriptif des épreuves est défini dans le guide des concours :

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98517/les-epreuves-du-capes-interne-et-du-caer-capes-section-sciences-economiques-et-sociales.html>

Bilan général de la session 2022 :

2022	Inscrits	Dossiers reçus et répondant aux critères	Barre d'admissibilité	Admissibles	Barre d'admission	Nbre de postes	Reçus
CAPES	280	129	8	85	11,0	42	42
CAER	90	63	7,5	51	9,67	35	35
Total	370	192		136		77	77

Le jury attache une grande importance à la bonne maîtrise des connaissances fondamentales dans les divers champs disciplinaires constitutifs des sciences économiques et sociales. Nous conseillons aux candidats d'utiliser, dans le cadre de leur préparation au concours, les « Ressources pour les SES » qu'ils trouveront sur le site EDUSCOL du ministère de l'Education nationale.

J'adresse mes félicitations les plus sincères aux lauréats du concours 2022 et tiens à remercier vivement l'ensemble des membres du jury, ainsi que la gestionnaire du concours pour sa compétence et son efficacité. Une mention toute particulière à monsieur Sylvain LETHEUX, Proviseur du lycée Kléber à Strasbourg et à l'ensemble de ses équipes pour nous avoir accueilli et pour avoir tout mis en œuvre pour que ce concours se déroule dans des conditions optimales.

Evelyne DELHOMME

Inspectrice d'académie-Inspectrice pédagogique régionale, Présidente du jury.

« Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury »

SOMMAIRE :

1 / ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

- Présentation de l'épreuve**
- Bilan de l'admissibilité**
- Première partie du dossier RAEP**
- Seconde partie du dossier**

2/ ÉPREUVE D'ADMISSION

- Présentation de l'épreuve**
- Bilan de l'admission**
- L'exposé**
- L'entretien**

- Exemple de sujet de sciences économiques et sociales comportant un exercice relatif à l'utilisation des données quantitatives et des représentations graphiques**

1 / ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Les attentes du jury et les caractéristiques générales des dossiers RAEP des candidats ne présentent pas de différences significatives par rapport à ce qui a pu être observé lors des sessions précédentes.

→ Présentation de l'épreuve

L'épreuve d'admissibilité est une épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (coefficient 1).

« Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

*Dans une première partie (**deux pages dactylographiées maximum**), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.*

*Dans une seconde partie (**six pages dactylographiées maximum**), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.*

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges :*
- droite et gauche : 2,5 cm ;*
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;*
- sans retrait en début de paragraphe.*

*A son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, **qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples**. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.*

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites. Dès lors que le candidat n'a pas la possibilité de se rendre dans son établissement, la signature du chef d'établissement peut être recueillie et transmise par voie électronique. En cas d'impossibilité d'obtenir ce visa dans les délais prescrits, le candidat doit joindre à son dossier de RAEP une attestation sur l'honneur. Une signature originale est préférable mais une signature numérique est acceptée, notamment dans le cas où c'est le chef d'un établissement où le candidat a exercé ses fonctions qui signe. La réglementation n'interdit pas de signature numérique ; l'important est que les éléments déclarés dans le dossier de RAEP soient authentifiés.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Coefficient : 1

Nota. – Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximum pourront être réservées, lors de l'entretien, à un échange sur le dossier RAEP, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré.

➔ Bilan de l'admissibilité

CAPES INTERNE

Nombre de postes : 42

Nombre de candidats inscrits : 280

Nombre de candidats non éliminés : 110 ; soit 39,29 % des inscrits.

Barre d'admissibilité : 08,00

Nombre de candidats admissibles : 85 ; soit 77,27 % des non éliminés.

Moyenne des candidats non éliminés : 09,43/20

Moyenne des candidats admissibles : 10,87/20

CAER CAPES

Nombre de postes : 35

Nombre de candidats inscrits : 90

Nombre de candidats non éliminés : 60 ; soit 66,67 % des inscrits.

Barre d'admissibilité : 07,50

Nombre de candidats admissibles : 51 ; soit : 85,00 % des non éliminés.

Moyenne des candidats non éliminés : 10,28/20

Moyenne des candidats admissibles : 11,33/20

➔ Première partie du dossier RAEP

La première partie du dossier permet au jury d'évaluer la capacité du candidat à mener une analyse réflexive sur son parcours professionnel.

« Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable » est la première des compétences attendues d'un enseignant qui aura la responsabilité d'élèves. Le professeur doit être exemplaire. Le jury a ainsi systématiquement écarté les dossiers qui témoignaient de comportements inacceptables consistant à paraphraser, voire à copier des documents, et à les présenter comme des productions personnelles.

Le jury a été sensible au soin apporté à la rédaction des dossiers. Si les candidats ont très majoritairement respecté les consignes de présentation formelle des dossiers, traduisant ainsi un travail et un investissement conséquents, il n'en demeure pas moins que quelques dossiers comportent encore des fautes d'orthographe, des erreurs grammaticales et présentent des lacunes syntaxiques. Parmi les compétences attendues des enseignants figurent « Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer » et « Maîtriser les technologies de l'information et de la communication » ; des présentations soignées sont donc nécessaires. Le jury reproche le manque de rigueur de certaines présentations (dossier non relié, pages non numérotées, absence de justification du texte, changement inopportun de police de caractères ou d'espace interligne, etc.). Afin de faciliter la lecture du dossier, les candidats sont invités à réfléchir à la façon dont ils présentent leur écrit (il doit être aéré, constitué de paragraphes différents, mettre en évidence les points saillants, etc.).

Sur le fond, le jury a valorisé la dimension analytique de la présentation du parcours professionnel du candidat et plus précisément la mise en relation des différentes expériences professionnelles et les compétences attendues d'un enseignant. Cette première partie du RAEP ne doit pas se limiter à une présentation exhaustive des postes et fonctions occupés par le candidat ; il doit aussi montrer comment son parcours a nourri sa motivation pour enseigner les sciences économiques et sociales.

Le jury a valorisé les dossiers qui évitaient une présentation linéaire, notamment sous une forme chronologique ou sous la forme d'une liste, des postes successivement occupés. Plus que l'exhaustivité de la description des fonctions, il est attendu une mise en évidence des traits saillants du parcours, des compétences acquises, et une réflexion sur les expériences

professionnelles vécues par le candidat. La présentation du parcours professionnel du candidat et de ses différentes expériences professionnelles doit être mise en relation avec les compétences attendues d'un enseignant de sciences économiques et sociales.

Certains dossiers ne sont pas suffisamment explicites pour que le jury puisse identifier quelle est l'expérience exacte du candidat en matière d'enseignement.

Le jury recommande aux candidats de penser à préciser la nature des diplômes qu'ils ont obtenus ainsi que leurs éventuelles admissibilités au CAPES lors de sessions précédentes, d'être clairs, précis et explicites sur leurs expériences d'enseignement (quelles classes ? quand exactement ?), et de ne pas oublier de mettre en évidence certaines expériences professionnelles (participation à des instances administratives, correction du baccalauréat, etc.) et la façon dont ils accompagnent les élèves dans leurs choix d'orientation.

Le jury a donc été particulièrement attentif aux éléments suivants :

- expérience professionnelle ;
- diplômes et formation professionnelle ;
- autres activités d'enseignant ;
- participation à la vie de l'établissement (projets, instances de l'établissement...)
- démarche analytique et justification des choix ;
- structuration du propos ;
- qualité de l'expression et maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe ;
- respect du format réglementaire (deux pages maximum).

Le jury conseille aux candidats de veiller à ces différents éléments, notamment de penser à justifier leur attrait pour les sciences économiques et sociales. Leurs propos ne peuvent que gagner à être articulés avec le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation.

➔ **Seconde partie du dossier**

La seconde partie de l'épreuve permet d'évaluer :

- la capacité à rendre compte de la conception et de la mise en œuvre d'une séquence d'enseignement pour un niveau de classe donné, en justifiant la pertinence des choix didactiques et pédagogiques opérés ;
- la capacité pour les candidats n'ayant jamais enseigné, ayant enseigné dans une autre discipline ou dans un autre niveau que celui de l'enseignement secondaire, à se projeter dans le métier de professeur de Sciences économiques et sociales.

Il s'agit de présenter une séquence ou une séance de cours qui porte sur les programmes en vigueur dans les classes de seconde, première et terminale.

Après avoir précisé la problématique et fixé des objectifs en termes de savoirs et de savoir-faire, les candidats sont invités à exposer et à expliciter leurs choix de contenu, de démarche, d'exploitation des documents (qui doivent figurer dans le dossier), de mise en œuvre de supports pédagogiques et de modalités d'évaluation ne se limitant pas à une simple approche descriptive, mais en privilégiant la dimension analytique.

Il ne s'agit pas de présenter une succession d'activités sans prise de hauteur ; une justification des choix didactiques et pédagogiques est attendue. Le candidat doit montrer qu'il maîtrise le contenu scientifique et qu'il a des aptitudes à la transposition didactique ; le propos doit donc être parfaitement rigoureux et les objectifs en termes de savoirs et de savoir-faire doivent être strictement conformes aux attentes des programmes officiels. Le candidat doit montrer sa capacité à évaluer les élèves, de façon formative et sommative, traduisant le souci de vérifier la réalisation des objectifs d'apprentissage énoncés. Enfin, le candidat doit faire preuve de recul et de réflexivité par rapport à ses choix et aux activités proposées, et ce afin de montrer sa capacité à utiliser l'expérience acquise pour progresser.

Au-delà des exigences de forme, le candidat doit éviter les discours d'ordre général sur le choix d'une démarche pédagogique sans précision de la manière dont il procède pour que les élèves s'approprient un concept, un mécanisme. Il doit structurer son propos et se garder d'une présentation descriptive de type répertoire de documents sans contenu ni synthèse. Les documents doivent être adaptés au niveau des élèves concernés et leurs sources doivent être précises. Le candidat doit montrer qu'il maîtrise les notions et les mécanismes mobilisés dans le cadre de la séquence qui doit être strictement conforme aux programmes.

Le jury a donc été particulièrement attentif aux éléments suivants :

- pertinence du choix de l'activité décrite ;
- maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;
- structuration du propos ;
- prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ;
- pertinence des documents choisis, des activités et des questionnements ;
- qualité de l'expression et maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe ;
- respect du format réglementaire (six pages maximum pour la réalisation pédagogique et moins de dix pages pour les documents).

Au total, le jury conseille aux candidats de s'appropriier les programmes de sciences économiques et sociales des classes de seconde, première et terminale, et d'être attentif notamment au préambule du programme du cycle terminal qui leur sera utile pour maîtriser la démarche didactique des sciences économiques et sociales. Il leur est recommandé de consulter les fiches ressources EDUSCOL et de ne surtout pas oublier les élèves dans la situation d'apprentissage qu'ils décrivent.

Moyenne obtenue à l'épreuve du dossier RAEP :

	Inscrits	Présents	Admissibles	Moyenne des présents	Moyenne des admissibles
CAPES	280	110	85	09,43	10,87
CAER	90	60	51	10,28	11,33

Les candidats doivent s'en tenir à un écrit réflexif. Ni rapport d'inspection ou de visite conseil, ni lettre de recommandation ne peuvent figurer dans le dossier. La présence de rapports ou de lettres de recommandation écarte de ce fait le dossier qui ne peut être évalué.

2/ EPREUVE D'ADMISSION

→ Présentation de l'épreuve

Epreuve professionnelle : cette épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien. Elle consiste en l'exploitation pédagogique de documents soumis au candidat par le jury et comporte un court exercice relatif à l'utilisation des données quantitatives et des représentations graphiques. L'entretien a pour base la situation d'enseignement proposée et est étendu à certains aspects de l'expérience professionnelle du candidat.

Durée de la préparation : deux heures, pendant lesquelles le candidat devra disposer d'une montre (non connectée) pour optimiser son temps de préparation.

Durée de l'épreuve : une heure et quinze minutes maximum ; (exposé : trente minutes maximum ; entretien : quarante-cinq minutes maximum).

Coefficient 2.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Arrêté du 25/01/2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.

Les données quantitatives et les représentations graphiques qui seront mobilisées dans les exercices figurent dans les programmes de SES en vigueur pour les classe de seconde (BO spécial n°1 du 22 janvier 2019), première (BO spécial n°1 du 22 janvier 2019) et terminale (BO spécial n°8 du 25 juillet 2019).

→ Bilan de l'admission

CAPES INTERNE

Nombre de candidats admissibles : 85

Nombre de candidats non éliminés : 83

Nombre de candidats admis sur liste principale : 42

Moyenne portant sur le total général (total de l'admissibilité + total de l'admission)

Moyenne des candidats admissibles non éliminés : 10,81

Moyenne des candidats admis : 13,39

Moyenne portant sur le total des épreuves de l'admission

Moyenne des candidats admissibles non éliminés : 10,77

Moyenne des candidats admis : 14,21

Nombre de postes : 42

Barre d'admission de la liste principale : 11,00

(Total des coefficients : 3 dont admissibilité 1 et admission 2)

CAER CAPES

Nombre de candidats admissibles : 51
Nombre de candidats non éliminés : 49

Nombre de candidats admis sur liste principale : 35

Moyenne portant sur le total général (total de l'admissibilité + total de l'admission)

Moyenne des candidats admissibles non éliminés : 11,09
Moyenne des candidats admis : 12,22

Moyenne portant sur le total des épreuves de l'admission

Moyenne des candidats admissibles non éliminés : 10,96
Moyenne des candidats admis : 12,56

Nombre de postes : 35
Barre d'admission de la liste principale : 09,67
(Total des coefficients : 3 dont admissibilité 1 et admission 2)

→ L'exposé

Il est demandé au candidat de construire, à partir d'un dossier documentaire et pour un niveau d'enseignement donné, le plan et le contenu d'une séance de travail d'une à deux heures.

Sur la première page du dossier figure l'extrait de programme correspondant. Le dossier est généralement constitué de trois ou quatre documents de nature variée extraits de diverses sources (ouvrages, revues, rapports officiels, sites institutionnels, etc.). Les documents peuvent être plus complexes et plus longs que ceux que l'on trouve dans les manuels parce qu'ils peuvent être destinés au professeur pour la préparation de sa séquence. Ils ne sont pas obligatoirement à utiliser dans leur intégralité avec les élèves.

Le candidat doit délimiter et définir le sujet qu'il va traiter en s'appuyant sur le contenu de ce dossier. Il faut cibler la question à laquelle le dossier se réfère afin de préciser les contours de la séquence dans laquelle la séance de travail proposée s'intègre. Le candidat ne doit pas traiter la totalité du thème du programme, mais s'en tenir à la thématique suggérée par l'énoncé. On attend du candidat qu'il mobilise des connaissances personnelles approfondies et qu'il montre ses capacités d'exploitation d'un dossier documentaire. Si le dossier doit nécessairement être utilisé, il revient au candidat d'effectuer des choix dans l'utilisation des documents ; il peut ainsi décider de ne pas prendre tout ou partie d'un document et/ou proposer les références d'éventuels documents alternatifs, mais ses choix devront dans tous les cas être justifiés.

Il est conseillé de situer le thème au sein du programme et de préciser la manière dont on conçoit sa progression pédagogique. Dès l'introduction, il est indispensable d'annoncer avec la plus grande clarté l'objectif visé : que veut-on montrer ? selon quelle démarche didactique et pédagogique ? En écho à ce questionnement introductif, une réponse doit être apportée en conclusion : qu'ont appris les élèves ? comment va-t-on évaluer les acquis ? quels sont les prolongements de la leçon ?

Le plan est construit pour répondre à la problématique qui doit être posée (elle ne peut être assimilée à la question du programme à laquelle elle est liée ; elle peut être formulée autrement que sous forme interrogative). Il doit être équilibré et est d'autant plus pertinent qu'il laisse apparaître une progression argumentative donnant de la lisibilité à la démarche. Deux écueils sont à éviter : le premier est celui d'une coquille vide de sens, au sein de laquelle on va seulement plaquer de manière artificielle quelques commentaires de documents ; le second est celui d'une série d'annonces essentiellement allusives – annoncer ce que l'on traiterait sans jamais développer ses idées s'avère contreproductif.

Le plan étant donné, le jury attend des candidats qu'ils développent leur argumentaire et apportent des éléments de contenu scientifiquement solides. Ils doivent proposer une leçon qui fournit de façon structurée une réponse à la problématique, dans le respect du temps de la séquence (une à deux heures).

La démarche pédagogique doit être présentée explicitement. L'exposé retrace un acte d'enseignement. Le candidat doit proposer une démarche progressive et en préciser la logique. Il ne suffit pas d'énoncer des principes pédagogiques généraux mais bien, point par point et de façon concrète, d'expliquer ce qui sera fait avec les élèves. Il ne faut pas oublier qu'une des bases essentielles de la pédagogie est la progressivité des apprentissages et que leur appropriation par les élèves doit être l'objet d'évaluation sous diverses formes.

L'une des difficultés à laquelle se heurtent beaucoup de candidats est de concilier l'exigence d'un exposé d'un bon niveau scientifique avec la prise en compte de la mise en activité des classes. C'est ce que tout professeur est amené à faire au quotidien. L'origine de cette difficulté provient souvent d'une confusion entre mise en activité et cours dialogué : « je poserai telle question, et j'attendrai telle réponse ». Préciser la réponse attendue est certes une attente, mais les candidats pourraient à bon escient imaginer d'autres formes de mise en activité que le traditionnel jeu « questions-réponses ».

On attend des candidats qu'ils maîtrisent parfaitement les contenus scientifiques du thème de l'épreuve et à un niveau qui va au-delà de ce qui est considéré comme exigible par les élèves. Ils doivent montrer qu'ils savent utiliser le vocabulaire économique et social et les outils d'analyse appropriés. Les explications doivent être précises et claires ; on attend qu'elles soient à la fois rigoureuses et adaptées à des élèves du niveau concerné. Les contenus apportés ne peuvent se limiter à la paraphrase des documents. Ainsi, même si le candidat n'a pas enseigné au niveau de classe pour lequel il est interrogé, il convient de maîtriser à minima les notions et contenus exigés dans le programme de ce même niveau. La réponse : « je n'ai jamais enseigné en terminale, je ne saurai pas répondre à votre question » est inacceptable. La capacité à communiquer à l'oral est une qualité indispensable pour un enseignant. Cette capacité passe par un certain nombre de règles et de principes : expression orale soignée, français correct et vocabulaire précis, élocution claire et convaincante, capacité à se détacher de ses notes, maîtrise de la gestuelle, maintien d'un contact visuel.

Le candidat doit regarder les membres du jury et ne pas passer la totalité du temps de l'exposé à regarder par la fenêtre. Ce comportement montre que le candidat n'est pas crédible et le jury peut légitimement se poser la question de ce qui se passerait en classe si le professeur déroulait son cours sans, à aucun moment, regarder ses élèves.

Il est conseillé au candidat d'ordonner ses feuilles de brouillon afin de ne pas perdre de temps pour retrouver les éléments de son argumentation. Il peut aussi disposer d'une montre (non

connectée) ou d'un minuteur, ou d'un réveil, qu'il place sur le bureau devant lui afin de mieux gérer son temps.

Quel que soit le stress, par ailleurs parfaitement compréhensible, le jury doit être en mesure d'apprécier les qualités du candidat à intéresser son public, à mettre en valeur l'essentiel, à dispenser un enseignement rigoureux, à se faire comprendre de son auditoire.

Attention toutefois à ne pas utiliser le sujet comme prétexte à reproduire un cours déjà fait par le candidat sur le thème proposé. Les documents proposés doivent donc être traités. Trop de candidats en négligent un, voire deux. Le rejet d'un document, s'il se produit, doit être justifié. Le candidat doit aussi éviter les digressions pédagogiques, ou les remarques diverses et variées sur la conception que le candidat se fait du métier, sur ce qu'il apprécie chez les élèves, sur sa motivation... à l'oral. Le temps du dossier RAEP est révolu, et le jury attend de voir le candidat à l'œuvre.

Le jury attend un exposé d'une durée de 25 à 30 minutes.

Le tableau mural, à la disposition du candidat dans la salle d'interrogation est un outil pédagogique ; son utilisation est donc fortement recommandée pour présenter les grandes lignes du plan, expliquer certains raisonnements, présenter des schémas, etc. Il est cependant inutile de perdre du temps en notant tous les détails du plan.

Le jury fonde son évaluation sur les critères suivants :

- cadrage global du thème : présentation de la place du sujet dans les programmes d'enseignement, de la problématique et des objectifs retenus ;
- qualité de la démarche pédagogique d'ensemble : structuration, cohérence et progressivité de la démarche, modalités de mise en activité et d'évaluation des élèves ;
- maîtrise des contenus scientifiques en lien avec le thème et les programmes d'enseignement ;
- utilisation du dossier documentaire : présentation, compréhension et exploitation pédagogique ;
- clarté de la présentation : expression orale, maîtrise de la langue et utilisation d'un vocabulaire adapté et rigoureux.

➔ L'entretien

L'entretien d'une durée totale de 25 minutes, débute dès que le candidat a terminé son exposé. En règle générale, les premières questions s'inscrivent dans son prolongement. Le candidat peut ainsi être amené à expliquer certains de ses choix, définir ou préciser le sens de certaines notions, détailler des éléments du raisonnement, ou encore préciser un point théorique. Dans tous les cas, on ne peut que recommander au candidat de veiller à être à l'écoute du jury de façon à réagir au mieux aux questions et indications données, qui visent éventuellement à attirer l'attention sur un point traité de façon peu satisfaisante. Être capable d'adopter une attitude réflexive est un point fort que le jury apprécie.

Le jury ne communique pas les réponses aux questions qu'il pose et il est maladroit de lui demander si « la réponse donnée correspond à ce qui est demandé ? » ou « c'est juste ? ».

La seconde partie des questions posées par les membres du jury vise principalement à évaluer l'étendue de la culture disciplinaire des candidats en relation avec les programmes : connaissances notionnelles, théoriques, factuelles, maîtrise des savoir-faire, connaissance de

l'évolution et des ordres de grandeur des principaux indicateurs statistiques (croissance économique, déficit public, taux de chômage, etc.), connaissance approfondie des épreuves du baccalauréat, etc. Les candidats doivent s'attendre durant l'entretien à être questionnés sur tous les niveaux de programmes et particulièrement dans les champs disciplinaires autres que celui sur lequel porte le sujet. Le jury recommande aux candidats, qui ont suivi un cursus universitaire centré sur une seule discipline, de se mettre à niveau dans le domaine qui n'est pas initialement le leur. Sans que cela ait un caractère systématique, le candidat peut être interrogé sur le fonctionnement du système éducatif, les missions des professeurs, leurs obligations, etc.

Enfin, la dernière partie de l'entretien est consacrée à des questions sur le dossier RAEP présenté par le candidat pour l'admissibilité. Elles visent à mesurer la capacité de prise de recul et d'analyse de la séquence présentée, ainsi que du parcours professionnel. Elles ont également pour but de vérifier l'authenticité des éléments qui y figurent ainsi que celle des activités proposées. Dans le cadre de cette investigation, des questions peuvent être posées sur les éléments bibliographiques cités, la mise en œuvre de la démarche pédagogique dans la classe, le choix des documents retenus, etc. Il est nécessaire que les candidats connaissent parfaitement la séquence qu'ils ont présentée dans leur RAEP et en maîtrisent les contenus. Le jury déplore que certains candidats ne se souviennent pas du contenu de leur RAEP.

Pour les candidats n'ayant jamais enseigné dans la discipline, une attention particulière est portée à la capacité à se projeter dans le métier de professeur de sciences économiques et sociales, à montrer comment leur parcours professionnel est susceptible d'être utile à leur pratique de professeur de cette discipline et à la connaissance des exigences de cet enseignement.

Depuis la session 2018, les candidats disposant d'une calculatrice équipée du mode examen peuvent se servir de leur calculatrice personnelle. Pour les autres, une calculatrice graphique de type lycée (Casio ou TI) est mise à disposition.

→ A partir de la session 2022, l'exercice donné porte sur l'utilisation des données quantitatives et des représentations graphiques présentes dans les programmes des classes de seconde, première et terminale des lycées.

Calcul, lecture, interprétation	2de	1ère	Terminale
Proportion, pourcentage de répartition	X	X	X (y compris leur utilisation pour transformer une table de mobilité en tables de destinée et de recrutement)
Taux de variation, taux de variation cumulé, coefficient multiplicateur, indice simple	X	X	X
Moyenne arithmétique simple et pondérée	X	X	X
Lecture et interprétation	2de	1ère	Terminale
Indice synthétique	X	X	X
Médiane	X	X	X
Valeur nominale, valeur réelle	X	X (notamment taux d'intérêt nominal et taux d'intérêt réel)	X (notamment taux d'intérêt nominal et taux d'intérêt réel)
Tableau à double entrée	X	X	X
Représentations graphiques : diagrammes de répartition, représentation de séries chronologiques	X	X	X (+ courbe de Lorenz)
Représentation graphique de fonctions simples (offre, demande, coût) et interprétation de leurs pentes et de leurs déplacements).		X	X
Ecart et rapport inter-quantile			X
Coefficient de Gini			X
Corrélation et causalité			X
Taux de variation moyen			X

→ Exemple de sujet de sciences économiques et sociales comportant un court exercice relatif aux données quantitatives et aux représentations graphiques.

CAPES Interne – CAER de sciences économiques et sociales ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION : ÉPREUVE PROFESSIONNELLE

Sujet de sciences économiques et sociales

À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous présenterez une séquence d'enseignement d'une à deux heures, en justifiant vos choix pédagogiques et didactiques.

Vous avez la possibilité de recourir à votre expérience et de faire référence à toute ressource pédagogique ou didactique de votre connaissance.

PARTIE 1

SUJET

Processus d'individualisation et formes de solidarité

Extrait du programme de sciences économiques et sociales de première générale

Comment se construisent et évoluent les liens sociaux ?

- Comprendre et pouvoir illustrer la diversité des liens qui relient les individus au sein de différents groupes sociaux (familles, groupes de pairs, univers professionnel, associations, réseaux).
- Connaître les critères de construction des Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS)
- Comprendre et savoir illustrer le processus d'individualisation ainsi que l'évolution des formes de solidarité en connaissant la distinction classique entre solidarité « mécanique » et solidarité « organique ».
- Comprendre comment les nouvelles sociabilités numériques contribuent au lien social.
- Comprendre comment différents facteurs (précarités, isolements, ségrégations, ruptures familiales) exposent les individus à l'affaiblissement ou à la rupture de liens sociaux.

Ce sujet doit être rendu au jury à la fin de l'épreuve, mais le candidat a toute liberté d'utilisation (annotations, passages surlignés, etc.)

Document 1

L'individualisation désigne le processus par lequel les individus ont peu à peu acquis une capacité à se définir par eux-mêmes et non en fonction de leur appartenance à telle ou telle entité collective. Elle a d'abord pris la forme d'un lent processus d'émancipation [...] : petit à petit, en particulier sous l'effet de la division du travail et de l'urbanisation, les individus se sont émancipés des dépendances qui les liaient étroitement au collectif, qu'il s'agisse de la famille, du clan, de la communauté villageoise ou de la société dans son ensemble. [...] Dans ce nouveau cadre, l'individu est de moins en moins porté par la tradition et les institutions. Il est appelé, exercice hautement périlleux, à s'« inventer lui-même » [...], à choisir son héritage, son identité, ses appartenances et sa morale. De fait, une proportion de plus en plus grande de Français et d'Européens adhèrent à une forme d'individualisme moral qui pourrait s'énoncer ainsi : « chacun peut choisir ce qui est bon pour lui à condition que ce choix ne porte pas préjudice à autrui ». Pourquoi cette accélération du processus d'individualisation ? Plusieurs facteurs sont souvent évoqués : entrée massive des femmes sur le marché du travail, extension du périmètre de l'État-providence qui, en organisant une solidarité anonyme et généralisée, a renforcé l'émancipation des individus, massification de l'enseignement et émergence des mass media qui ont contribué à diffuser les valeurs individualistes, etc.

Source : Yves Cusset, « Les évolutions du lien social, un état des lieux », in *Horizons stratégiques* n°2, 2006.

Document 2

Proportion d'unions par mariage déjà rompues selon la durée et l'année du mariage (en %)

Année du mariage	Durée du mariage								
	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	25 ans	30 ans	35 ans	40 ans
1975	0,3	5,2	12,5	18,5	23,3	27,2	29,8	31,5	32,5
1985	0,4	7,1	15,7	22,7	28,4	33,0	35,9		
1995	0,3	7,6	18,0	25,8	32,0				
2005	0,7	9,6	20,5						
2010	0,6	8,9							

Lecture : pour 100 mariages célébrés en 1985, 36 avaient été rompus avant trente ans de mariage.
Champ : France métropolitaine.

Source : INSEE, *France, portrait social*, édition 2019.

Document 3

La solidarité qui dérive des ressemblances est à son maximum quand la conscience collective recouvre exactement notre conscience totale et coïncide de tous points avec elle : mais, à ce moment, notre individualité est nulle. Elle ne peut naître que si la communauté prend moins de place en nous [...]. Si nous avons un vif penchant à penser et à agir par nous-même, nous ne pouvons pas être fortement enclins à penser et à agir comme les autres. [...] Nous proposons d'appeler mécanique cette espèce de solidarité [...]. Dans les sociétés où cette solidarité est très développée, l'individu ne s'appartient pas, nous le verrons plus loin ; c'est littéralement une chose dont dispose la société. [...]

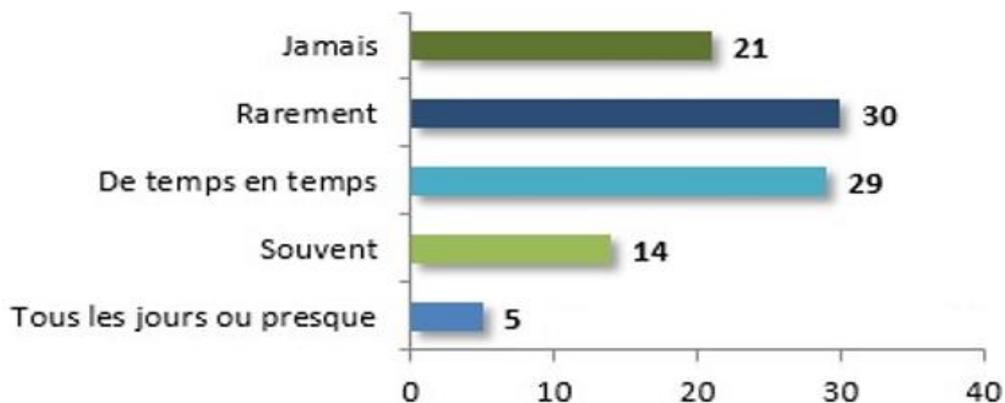
Il en est tout autrement de la solidarité que produit la division du travail. Tandis que la précédente implique que les individus se ressemblent, celle-ci suppose qu'ils diffèrent les uns des autres. La première n'est possible que dans la mesure où la personnalité individuelle est absorbée dans la personnalité collective ; la seconde n'est possible que si chacun a une sphère d'action qui lui est propre, par conséquent une personnalité. Il faut donc que la conscience collective laisse découverte une partie de la conscience individuelle, pour que s'y établissent ces fonctions spéciales qu'elle ne peut pas réglementer ; et plus cette région est étendue, plus est forte la cohésion qui résulte de cette solidarité. En effet, d'une part, chacun dépend d'autant plus étroitement de la société que le travail est plus divisé, et, d'autre part, l'activité de chacun est d'autant plus personnelle qu'elle est plus spécialisée.

Source : Émile Durkheim, *De la division du travail social*, Livre I, édition originale 1893.

Document 4

Part des individus interrogés qui déclarent se sentir seuls (en %)

Vous arrive-t-il de vous sentir seul ?



Source : www.observationsociete.fr, 10 septembre 2021.

PARTIE 2

SUJET

Distribution des revenus individuels annuels nets selon le sexe en 2018

	Actifs			Retraités		
	Revenu individuel annuel net (en euros)		Rapport femmes/hommes	Revenu individuel annuel net (en euros)		Rapport femmes/hommes
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes	
Moyenne	21 040	28 100	0,75	16 310	22 980	0,71
1 ^{er} décile (D1)	4 770	5 990	0,80	5 020	10 730	0,47
3 ^e décile (D3)	13 690	17 220	0,80	10 720	16 060	0,67
Médiane	18 700	22 890	0,82	15 010	19 980	0,75
7 ^e décile (D7)	24 060	30 000	0,80	19 770	25 070	0,79
9 ^e décile (D9)	36 850	49 460	0,75	28 200	37 550	0,75
95 ^e centile	46 270	67 710	0,68	33 360	47 240	0,71
Rapport interdécile D9/D1	7,7	8,3	///	5,6	3,5	///

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) 2018.

Source : Revenus et patrimoine des ménages, Insee Références, 2021.

Question 1

Qu'est-ce qu'un quantile ?

Question 2

Construisez une phrase permettant de donner le sens du nombre « 7,7 » (dernière ligne).

Question 3

À l'aide de la médiane, comparez la distribution des revenus individuels annuels nets chez les actifs.